

Hopfenweg 21
PF/CP 5775
CH-3001 Bern
T 031 370 21 11
info@travailsuisse.ch
www.travailsuisse.ch

Adressé par courriel à
Madame Ramona Passarelli et
Monsieur Johannes Renold
Secrétariat d'Etat aux migrations
(SEM)

ramona.passarelli@sem.admin.ch
johannes-andreas.renold@sem.admin.ch

Berne, le 5 juillet 2018

**Révision partielle de l'ordonnance sur l'admission, le séjour et l'exercice d'une activité lucrative (OASA; annexes 1 et 2). Fixation des nombres maximums pour l'année 2019.
Consultation.**

Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions de nous permettre d'exprimer notre avis sur la révision partielle des annexes 1 et 2 de l'OASA et c'est volontiers que nous vous le faisons parvenir.

En réaction à l'initiative sur l'immigration de masse, le Conseil fédéral a pris la décision de réduire chaque année par rapport au seuil fixé en 2014 les contingents pour les ressortissants d'Etats tiers et les prestataires de service UE/AELE dont la durée de séjour dépasse 120 jours.

En 2018, concernant les ressortissants d'Etats tiers le nombre de permis de séjour (B) a été augmenté de 500 unités par rapport à 2017 (3500 au lieu de 3000), mais celui des autorisations de courte durée est resté le même qu'en 2017 (4500). Concernant les prestataires de services, le nombre de permis de séjour octroyés en 2018 a doublé par rapport à 2017 et équivaut au nombre établi en 2014 (500). Pour ce qui est des autorisations de courte durée, le nombre octroyé pour 2018 a également augmenté pour correspondre à celui de 2014 (3000).

De manière générale, on constate qu'en 2018, la demande de permis de séjour (B) Etats tiers continue d'être fortement sollicitée. La diminution du nombre de permis depuis 2014

a créé une pénurie en personnel qualifié et a répercuté les besoins qui n'étaient pas satisfait sur les années suivantes.

Du point de vue de Travail.Suisse, organisation faitière indépendante des travailleurs et travailleuses, la protection des salaires et des conditions de travail suisses restent parmi ses principales priorités. La sécurité et la durabilité de l'emploi sont également nécessaires pour garantir une économie saine et une bonne cohésion sociale. À cet effet, le maintien et le renforcement des mesures d'accompagnement ont pour objectif d'octroyer une protection globale contre la sous-enchère salariale et sociale. Par ailleurs, les permis de longue durée ont de meilleurs effets sur la stabilité de l'emploi que les permis de courte durée. Il est donc nécessaire de préférer une augmentation des autorisations de séjour (B) à celle des autorisations de courte durée (L).

L'objectif de renforcement du potentiel de main-d'œuvre indigène est nécessaire, mais doit se poursuivre à travers d'autres moyens qui sont énoncés dans les réponses ci-dessous. Or, la baisse des contingents ne répond pas efficacement à cet objectif.

1. Comment évaluez-vous les nombres maximums globaux fixes pour l'année 2018 ?

L'augmentation du nombre de contingents en 2018 par rapport à l'année précédente paraît judicieuse en raison de la vitesse à laquelle les réserves sont épuisées. Au 31 mai 2018, on constate que le nombre de permis de séjour délivré s'élève à 1533 unités, tandis que l'année précédente à la même période, le nombre se situait en-dessous des 1500 unités. Cette situation a certainement été influencée par le report sur l'année 2018 des 200 demandes de permis qui n'ont pu être délivrés fin 2017, suite à l'épuisement des contingents. De manière générale, la baisse du nombre de permis octroyés depuis 2014 n'a eu d'effet que d'épuiser rapidement les contingents sans toutefois parvenir à combler à court terme les besoins sur le marché du travail, et de ce fait à inciter les entreprises à utiliser le réservoir de main-d'œuvre indigène.

2. Comment estimez-vous les besoins en contingents pour toute la Suisse pour l'année 2019 (en différenciant entre permis B et L pour les Etats tiers d'une part et pour les prestataires de service UE/AELE d'autre part) ?

Concernant les permis de séjour (B) Etats tiers, le nombre de permis délivrés devrait continuer à s'élever en 2019 pour répondre aux besoins qui ne pourront être que partiellement comblés par la main-d'œuvre indigène. L'obligation d'annonce des postes vacants entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2018 s'annonce positive, mais ne pourra très certainement pas résorber toute la demande sur le marché du travail.

Pour ce qui est des autorisations de courte durée (L) Etats tiers, aucune augmentation n'est survenue pour l'année 2018 en comparaison à l'année précédente. Etant donné que la situation de 2017 a permis de reporter sur 2018 un total de 580 unités inutilisées, il se peut que la demande puisse être satisfaite. Néanmoins, le nombre de devrait pas diminuer pour l'année 2019.

Dans le cadre des permis de séjour (B) et des autorisations de courte durée (L) pour les prestataires de service UE/AELE, le nombre de 2018 qui correspond à celui de 2014 ne devrait pas être diminué en 2019. Cette remise à niveau par rapport à 2014 doit permettre d'observer et analyser les réels besoins sur le marché du travail qui évolueront les prochaines années.

3. *Quelle est votre recommandation au sujet de l'évolution du nombre de contingents en 2019 compte tenu de ce besoin, de l'utilisation du potentiel de la main-d'œuvre indigène et de l'évolution de l'économie ?*

Pour ne pas nuire au marché du travail, il est nécessaire d'adapter le nombre de contingents aux besoins actuels, notamment en ce qui concerne les permis de séjour (B) pour les ressortissants d'Etats tiers. L'évolution du marché du travail qui sollicite de nouvelles compétences, notamment avec la numérisation ne trouve pas toujours la main-d'œuvre nécessaire en Suisse dans le court-terme. En parallèle, il est nécessaire de favoriser le recours à la main-d'œuvre indigène par le renforcement de la formation de base et de la formation continue ; par une meilleure conciliation entre vie privée et professionnelle ; par une meilleure intégration des jeunes sur le marché du travail ; par une stabilité des postes de travail des travailleurs et travailleuses âgées.

En outre, certains secteurs, comme par exemple celui de l'économie domestique font toujours appel à de la main-d'œuvre ne se situant pas en Suisse. Dans ce domaine, il est donc nécessaire de renforcer les CTT cantonaux et d'améliorer les conditions de travail des personnes employées dans ce secteur, afin notamment de renforcer le recours à la main-d'œuvre indigène.

De manière générale, dans le cadre de la volonté politique de favoriser la main-d'œuvre indigène, il apparaît que l'augmentation du nombre de contingents n'entre pas en contradiction, mais que d'autres mesures sont nécessaires. De même, une augmentation n'aura pas d'effets négatifs sur l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié. Dans tous les cas, pour que la main-d'œuvre indigène soit favorisée, il est plus que nécessaire que les mesures d'accompagnement soient maintenues et renforcées en Suisse.

En vous remerciant de prendre en considération notre avis, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Adrian Wüthrich



Président

Hélène Agbémégnah



Responsable du dossier politique de migration et questions juridiques

